

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-304 DU 26 JUIN 1997

chargeant Monsieur Yacoubou ASSOUMA
Ministre de la Fonction Publique, du Travail et
de la Réforme Administrative
de l'intérim de Monsieur Gatien HOUNGBEDJI
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
pour compter du 25 Juin 1997

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 25 Juin 1997, Monsieur Yacoubou ASSOUMA, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant l'absence de Monsieur Gatien HOUNGBEDJI.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 26 JUIN 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCAT MFPTRA 4
SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-